

# RÈGLEMENT VOYAGES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES

Tout comme au lycée, les élèves doivent avoir une attitude de respect et de politesse à l'égard de toutes les personnes qu'ils côtoient. Lorsqu'ils seront dans les familles, il est attendu des élèves qu'ils s'intéressent et fassent des efforts d'intégration et de communication.

Le règlement intérieur du lycée s'applique en termes de respect et de comportement attendu des élèves, tout manquement fera l'objet d'une sanction au retour.

Durant les trajets, la réglementation des transports devra être respectée.

Pour toutes questions durant le voyage, les parents et élèves disposeront d'un numéro de téléphone et d'un mail pour joindre le professeur en charge du voyage.

Les enceintes portatives sont interdites pendant le séjour. Si l'élève souhaite écouter de la musique, il utilisera des écouteurs.

Pendant les activités et les visites, l'usage du téléphone portable est interdit.

Si les élèves souhaitent emporter des objets de valeur (smartphones, tablettes, appareils photo, consoles de jeux, bijoux, etc.), l'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou casse.

Dans le cas d'un logement en famille, les règles de vie du foyer qui les accueille s'appliquent.

Les élèves ne seront autorisés à sortir qu'à l'invitation de la famille et en la présence d'adulte(s). Toute sortie seul(e) ou entre élèves est donc interdite.

Fumer ne sera autorisé qu'au moment de pauses prévues par les accompagnateurs et dans le cadre de la législation du pays.

La consommation ou la détention d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite durant le voyage.

Tout comportement délictueux ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de l'élève du séjour et son rapatriement immédiat aux frais de la famille.